

COMMUNE DE WESTHALTEN
Haut-Rhin

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN
SEANCE ORDINAIRE DU 26 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Nathalie LALLEMAND.

Présents :

Les Adjoints : BURGENATH Mikaël, DOMON Dominique.

Les Conseillers : BASS Philippe, GRIMM Bernard, SCHATZ Frédéric, BOEGLIN Eric, KEPFER Laure, SPECKER David, LANG Anne-Michèle, CLAUDEL Olivier, KUNTZ Aurore, BOHRER Jacky, ZWINGELSTEIN Loïc.

Assiste à la séance:

WUCHER Patrice, Secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR:

1. Actes réglementaires et administratifs :

- 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.

2. Actes financiers :

- 2.1. Modification des tarifs de l'accueil périscolaire

3. Actes relatifs au personnel :

- 3.1. Jobs d'été

4. Travaux :

- 4.1. Modification emplacement de deux panneaux d'entrée Est du village, réduction de vitesse
- 4.2. Test de deux « écluses » dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village
- 4.3. Arrêté municipal Rue Haute (limitation circulation selon gabarit des engins)
- 4.4 Arrêt de bus Rue St Blaise

5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire :

- 5.1. Préparation journée des associations
- 5.2. Compte rendu de l'assemblée générale du Groupement (maison familiale)
- 5.3 Compte rendu du conseil d'école
- 5.4 Compte rendu du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
- 5.6. Bike Park

6. Informations et divers :

- 6.1. Situation des permis
- 6.2. Décision de justice, annulation transfert permis Anthéus Promotion → APU
- 6.3. Brigade Verte : gibier blessé
- 6.4. Chasse
- 6.5. Journée citoyenne
- 6.6. Achat de terrain en zonage Natura 2000

POINT 1. Actes réglementaires et administratifs:**1.1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023

Après lecture, le procès verbal de la séance du 14 avril 2023 est approuvé et signé par Mme le Maire et le secrétaire de séance.

POINT 2. Actes financiers:

Arrivée de Bernard GRIMM.

2.1. Modification des tarifs de l'accueil périscolaire

Suite à une augmentation tarifaire du prestataire API et des charges de personnel, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des tarifs ci-dessous qui sera appliqué à partir du 1^{er} septembre 2023.

Tarif périscolaire :

Garde du midi avec le repas :

Le prix du repas est fixé à 9,30 € (repas + garde de l'après-midi) pour un enfant et à 8,80 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille.

Autres gardes :

| | Revenu mensuel inférieur à 2000 € | Revenu mensuel supérieur ou égal à 2000 € |
|-------------------------------|-----------------------------------|---|
| Matin (7h-8h15) | 2,75 € | 2,85 € |
| Matin (7h30-8h15) | 1,70 € | 1,80 € |
| Midi sans repas (12h30-13h30) | 2,25 € | 2,35 € |
| Soir 16h-17h | 2,25 € | 2,35 € |
| Soir 16h-18h | 4,60 € | 4,70 € |
| Soir 16h-18h30 | 5,75 € | 5,85 € |

Le prix du repas est fixé à 4,60 € pour les enfants qui n'ont pas pris leur repas pour cause de maladie.

POINT 3. Actes relatifs au personnel:**3.1. Jobs d'été**

- Le conseil a autorisé Madame le Maire à recruter des stagiaires dans le cadre d'emploi saisonnier durant les vacances d'été qui seront rémunérés par référence à l'indice majoré 361 (indice brut 397). Une seule candidature a été réceptionnée (*Monsieur Aurélien KUEHN futur ex habitant du village en cours de déménagement*)

POINT 4. Travaux:

Arrivée d'Olivier CLAUDEL

4.1. Modification de deux panneaux d'entrée du village

Suite au RDV rue de Rouffach et sur le tronçon RD18bis avec les services de la CEA et ses responsables des Services Routiers Mrs POIROT et AUBAPART, les membres du CM présents ont validé la modification des emplacements des panneaux d'entrée de village :

- Le panneau situé près de l'abri bus en verre rue de Rouffach sera avancé au niveau des limites du ban communal (vers les Ets Noll / Holtzhey), la zone a été validée par la CEA (zone 50 km/h)
- Le panneau situé au carrefour rue des Orchidées (trottoir maison Rudloff) sera avancé sur la RD18bis (zone validée par la CEA) avec ajout d'un panneau 70km/h pour limiter la vitesse sur ce tronçon), la pose au niveau de ban communal ne peut pas se faire car entrée d'agglomération signifie « présence d'entrées de résidences sur cette route »

Tout ceci a été fait en concertation avec la CEA qui attend l'arrêté municipal post-conseil pour finaliser ces changements.

Vote : 13 pour / 0 contre / 0 abstention

4.2. Test de deux « écluses » dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village

Madame le Maire informe l'assemblée de la mise en place d'un dispositif de sécurité type « écluse double » à compter du 22 juin et jusqu'au 22 août inclus sur la RD 18 bis rue de Rouffach à l'entrée du village et sur la voie communale rue de Soultzmatt.

Vote : 12 pour / 0 contre / 1 abstention

4.3. Arrêté rue Haute (limitation circulation gabarit engins)

Considérant qu'en raison des dangers particuliers que présente la circulation dans la rue Haute, compte tenu de la faible largeur de cette voie, de leur encombrement, de leur fréquentation, Madame le Maire informe l'assemblée, de l'instauration d'un arrêté, interdisant la circulation des engins de plus de 7 mètres de long dans la partie gauche de la rue Haute.

Discussion : test de deux plots blancs au sol. Réunion reproposée en commission viti/voirie. Mise en place d'un panneau d'avertissement depuis le bas et depuis le haut.

4.4. Arrêt de bus Rue St Blaise régularisation

Sur demande de la Région, Madame JOUAN en charge des transports nous impose de "sécuriser" le côté droit (traversée Est vers Ouest au niveau de la rue St Blaise de suite après le feu tricolore), face au véritable arrêt du bus matérialisé à gauche. il est prépondérant de respecter la réglementation qui devrait être présente depuis des années. La piste cyclable s'arrête nette et c'est à cet endroit que des zébras doivent être ajoutés au sol + un poteau indicatif "arrêt de bus" à charge de la Région, question de sécurité et de responsabilité du Maire.

POINT 5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire:**5.1. Préparation journée des associations**

Point évoqué par Monsieur Dominique DOMON. Elle aura lieu le samedi 2 septembre 2023.

5.2. Compte rendu de l'assemblée générale du groupement

Point évoqué par Nathalie LALLEMAND sur la base du CR transmis par la Secrétaire de Mairie de Pfetterhouse.

Rappel : 2° courrier transmis au cabinet du Préfet dans le cadre de l'enregistrement de la répartition des parts.

5.3 Compte rendu du conseil d'école

Point évoqué par Monsieur Dominique DOMON.

5.4 Compte rendu du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires

Point évoqué par Nathalie LALLEMAND

5.6. Bike Park

Idée proposée par trois jeunes habitants à la commission des jeunes. Visite sur place du terrain de Merxheim. Réflexion en cours sur Westhalten.

POINT 6. Informations et divers:**6.1. Situation des permis**

Madame le Maire a effectué un compte rendu de la situation des récents permis de construire.

6.2. Décision de justice, annulation transfert permis Anthéus Promotion (M TOKLU) → APU (M LANDWERLIN)

Annulation par le Tribunal Administratif de Strasbourg de la décision de transfert du permis (PDC 06/09/2017 et PDC modificatif 06/09/2019) pour la création de 26 logements collectifs rue de la Liberté. Le permis reste toujours valable et en faveur de M TOKLU pour la Sté Anthéus Promotion.

La Commune n'est pas condamnée au paiement de frais. Notre Avocat Me CEREJA clôt le dossier.

6.3. Brigade Verte : gibier blessé

Suite au comité syndical du 12 avril 2023 de la Brigade Verte, le conseil municipal autorise Madame le Maire à envoyer un courrier à Monsieur le Préfet pour régler la problématique du gibier blessé et agonisant.

6.4. Chasse

Point évoqué par Monsieur Mikael BURGENATH.

* Affectation du produit de la chasse pour le bail 2024-2033

Le Conseil municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033, décide à l'unanimité de : consulter les propriétaires pour l'abandon du loyer de la chasse à la commune dans le cadre d'une consultation écrite.

Le produit de la location de la chasse est abandonné à la commune lorsqu'il en a été expressément décidé ainsi par les deux tiers au moins des propriétaires représentant les deux tiers au moins des fonds situés sur le territoire communal. La non-réponse vaut refus d'abandon du produit à la commune.

Les modalités de consultation sont les suivantes : par courrier pour retour le 16 août 2023. La décision d'abandonner ou non le loyer de la chasse est publié. La publication fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

En cas d'abandon à la commune, le produit de la chasse sera affecté à : les lots n°1 à 3 et 5 à la couverture des *cotisations obligatoires pour les propriétaires des assurances accident agricole* et le lot 4 à l'*entretien des chemins ruraux et forestiers*.

6.5. Journée citoyenne :

Point évoqué par Dominique DOMON et Mikaël BURGENATH. Le coût total de cette opération s'est élevé à 7.700€ (détail des factures P. Wucher)

6.6. Achat de terrain en zonage Natura 2000 :

La SAFER nous a contacté pour nous informer d'une vente de terrains sur notre ban. La surface est de 5.75ha répartie en plusieurs parcelles sur le Neuland. La commune est voisine de ces terres toutes en Natura 2000. Le prix est de 30 euros/are plus les frais de SAFER et de notaire. Le conseil donne pouvoir au maire pour déposer une candidature sur l'ensemble du lot.

La séance est levée à 22h50

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Commune de Westhalten de la séance du 26 juin 2023

1. Actes réglementaires et administratifs :

- 1.1. Désignation d'un secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2023.

2. Actes financiers :

- 2.1. Modification des tarifs de la structure périscolaire

3. Actes relatifs au personnel :

- 3.1. Jobs d'été

4. Travaux :

- 4.1. Modification du panneau d'entrée du village
- 4.2. Test de deux « écluses » dans le cadre de la sécurisation de la traversée du village
- 4.3. Arrêté rue Haute (limitation circulation gabarit engins)
- 4.4 Arrêt de bus Rue St Blaise

5. Vie associative et vie du village et école/périscolaire :

- 5.1. Préparation journée des associations
- 5.2. Compte rendu de l'assemblée générale du groupement
- 5.3 Compte rendu du conseil d'école
- 5.4 Compte rendu du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires
- 5.6. Bike Park

6. Informations et divers :

- 6.1. Situation des permis
- 6.2. Décision de justice, annulation transfert permis Anthéus Promotion → APU
- 6.3. Brigade Verte : gibier blessé
- 6.4. Chasse
- 6.5. Journée citoyenne
- 6.6. Achat de terrain en zonage Natura 2000 :

Le Maire
Nathalie LALLEMAND

Le Secrétaire
Patrice WUCHER